

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Haute-Seine	Le Coudray, aval écluse secondaire, aval écluse RD + Garage à bateaux	Rivière	Evry	129.67	130.42	Le Coudray-Montceaux, Morsang-sur-Seine, Corbeil-Essonnes

Date et durée des travaux :

Les travaux se dérouleront entre septembre et novembre 2024.

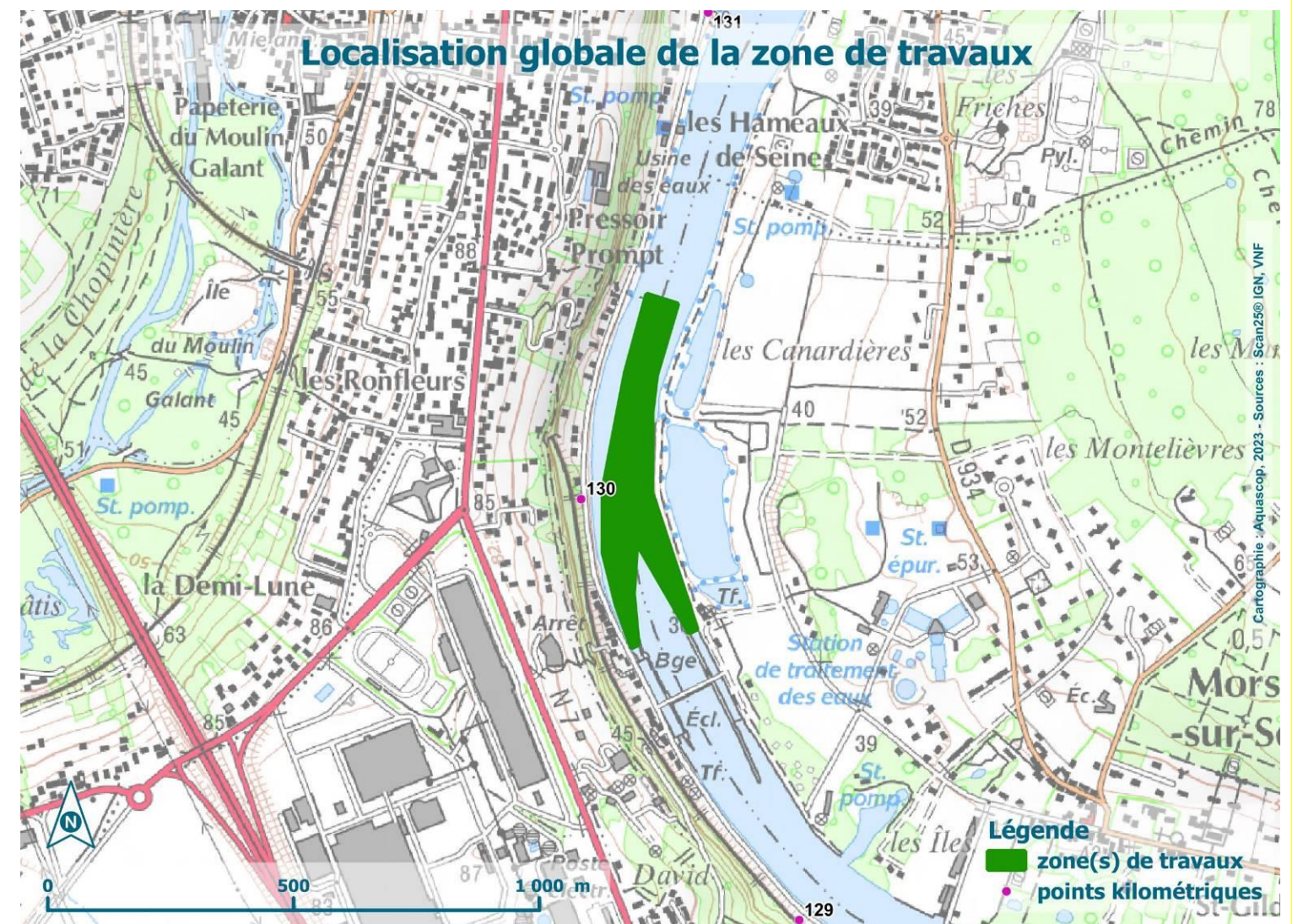
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
176	2024-RHS-PK 129.810	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Les prélèvements ont été réalisés le 26/03/2024.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

X
X
X

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : ☒ X
PPRI de la vallée de la Seine - approuvé en 2003
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : ☐
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : ☐

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR73A	la Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Forages de Morsang-sur-Seine (F2, F3, F4) Prise d'eau en Seine de Morsang-sur-Seine (BSS02574X0210) Prise d'eau en Seine de de la Cergie, Corbeil-Essonnes (BSS02574X0209)	Souterrain Superficiel Superficiel	Arrêté DUP 964500 du 18 octobre 1996 Arrêté DUP interpréfectoral 2010. PREF DRCL/590 du 17 décembre 2010 Arrêté DUP interpréfectoral 2010. PREF DC12/BE0108 du 10 juin 2010
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03048000 - La Seine à Saint-Fargeau-Ponthierry 1), environ 10 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2022. Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et la bouvière ; les espèces secondaires sont l'ablette, la vandoise et la brème bordelière.

Type de berges :

Les berges sont en béton.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de l'Essonne (signé le 28/12/2012) indique la présence de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 1 (Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise) et de la liste 2 (Brochet, Grande Alose) de la commune du Coudray – Monceaux à Ris-Orangis.

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est défavorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Le Coudray, aval écluse secondaire, aval écluse RD + Garage à bateaux	Écologie	ZPS (<i>Zone de protection spéciale</i>)	Non	
		ZNIEFF 2 (<i>Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II</i>)	Oui	110001605 - VALLEE DE SEINE DE SAINT-FARGEAU A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
		ZNIEFF 1 (<i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I</i>)	Non	
		ZICO (<i>Zone importante pour la conservation des oiseaux</i>)	Non	
		SIC (<i>Site d'intérêt communautaire</i>)	Non	
		APB (<i>Arrêtés de protection de biotope</i>)	Non	
		Ramsar (<i>zone humide d'importance internationale</i>)	Non	
		RNCFS (<i>Réserve nationale de chasse et de faune sauvage</i>)	Non	
		CEN (<i>conservatoire d'espaces naturels</i>)	Non	
		CDL (<i>Conservatoire du Littoral</i>)	Non	
		PN (<i>Parc national</i>)	Non	
		PNR (<i>Parc naturel régional</i>)	Non	
		RNN (<i>réserve naturelle nationale</i>)	Non	
		RNR (<i>réserve naturelle régionale</i>)	Non	
		RB (<i>réserve de biosphère</i>)	Oui	FR6500010 - Fontainebleau et Gâtinais (zone de transition)
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Rives de la Seine
		Site classé	Non	



Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

L'anguille et le chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), le brochet, la vandoise, l'ide mélanote et la bouvière ont été recensées à la station de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Le Coudray, aval écluse secondaire, aval écluse RD + Garage à bateaux	possible	oui	oui	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est inclus dans une zone d'intérêt écologique (ZNIEFF) et dans une réserve de biosphère. Il est également inclus dans le périmètre de protection rapproché de captage souterrain et de prises d'eau en Seine. Il jouxte un site inscrit.

L'intérêt du Massif de Fontainebleau repose sur ses caractéristiques paysagères et géomorphologiques, lesquelles déterminent une grande diversité de milieux, plus ou moins humides, abritant une remarquable biodiversité animale et végétale, dont la plus riche faune d'arthropodes d'Europe et une soixantaine d'espèces végétales protégées.

L'intérêt de la ZNIEFF de la vallée de la Seine réside dans son rôle de corridor écologique au sein d'une zone fortement urbanisée ; c'est un pôle naturel majeur du département. Les zones humides et les milieux aquatiques abritent une flore et une faune d'intérêt et déterminante (plantes, dont certaines protégées, chiroptères, oiseaux, insectes...).

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et l'ide mélanote.

Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection rapprochée de captages AEP souterrains également de 2 prises d'eau superficielle dans la Seine. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments susceptibles de polluer les eaux captées superficiellement (l'un des captages se trouve en aval de la zone de travaux) ; les travaux ne devraient pas avoir d'impact sur les captages souterrains.

Concernant la proximité du site inscrit, celui-ci ne sera pas impacté par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

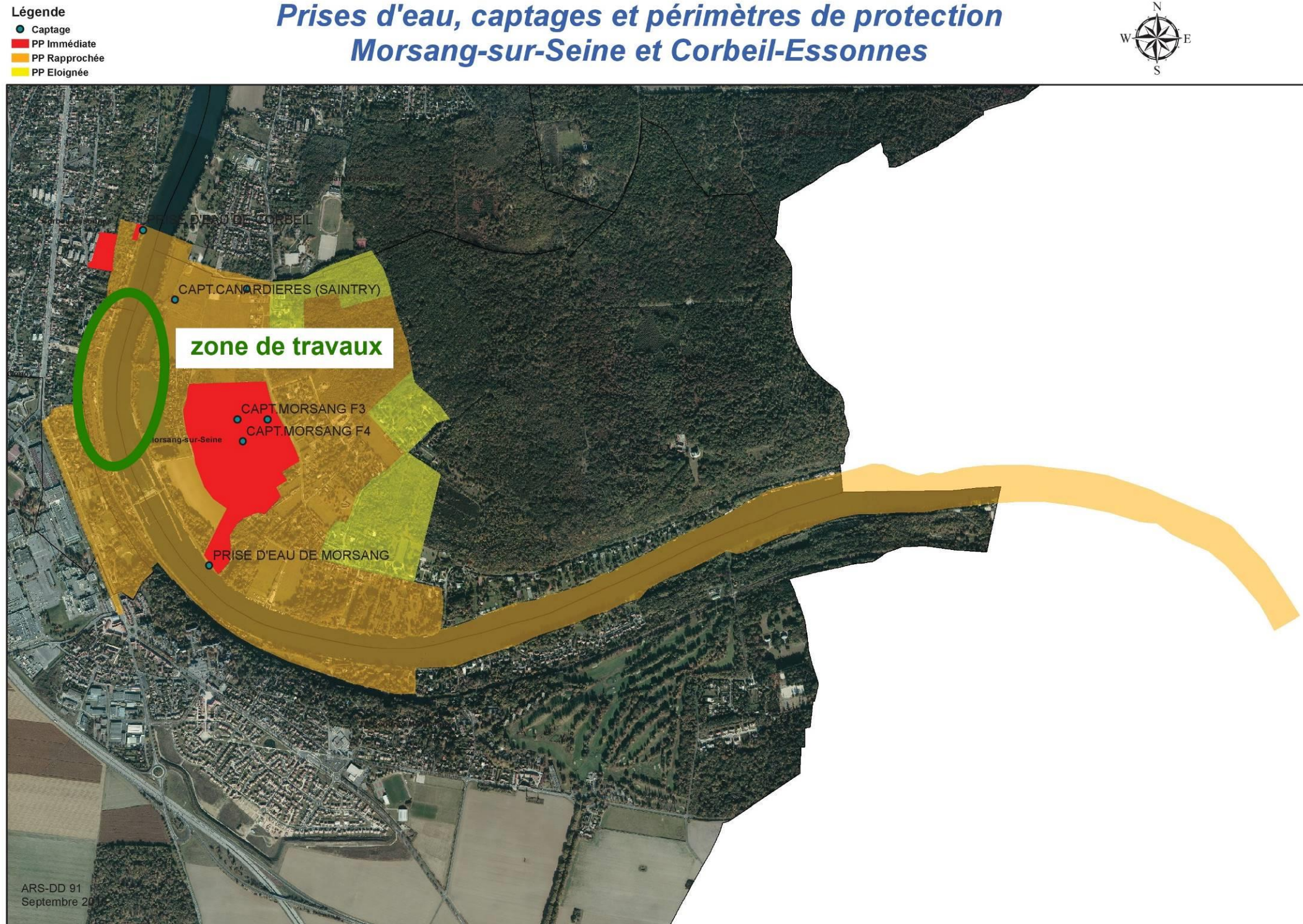
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



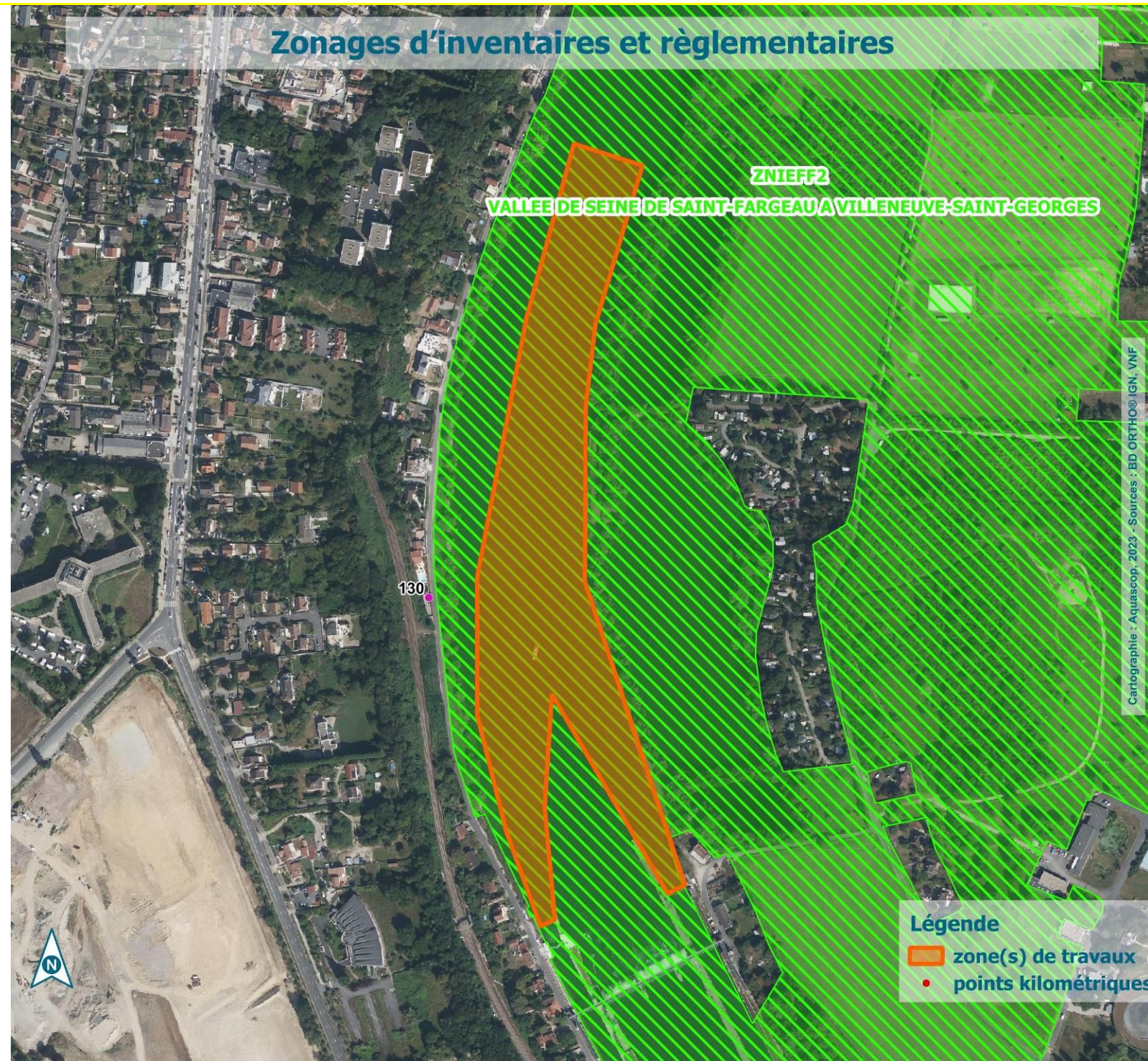
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



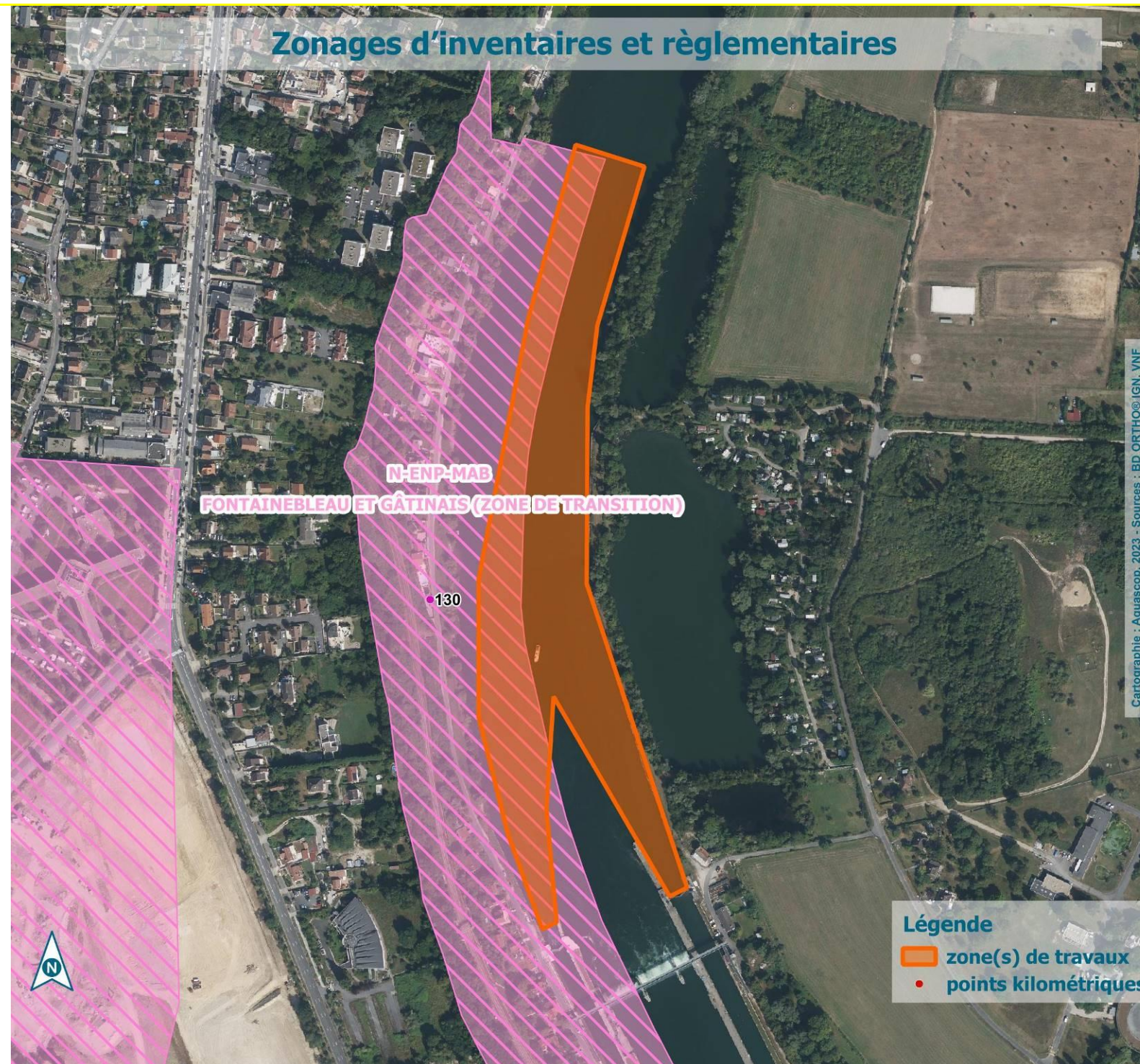
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires



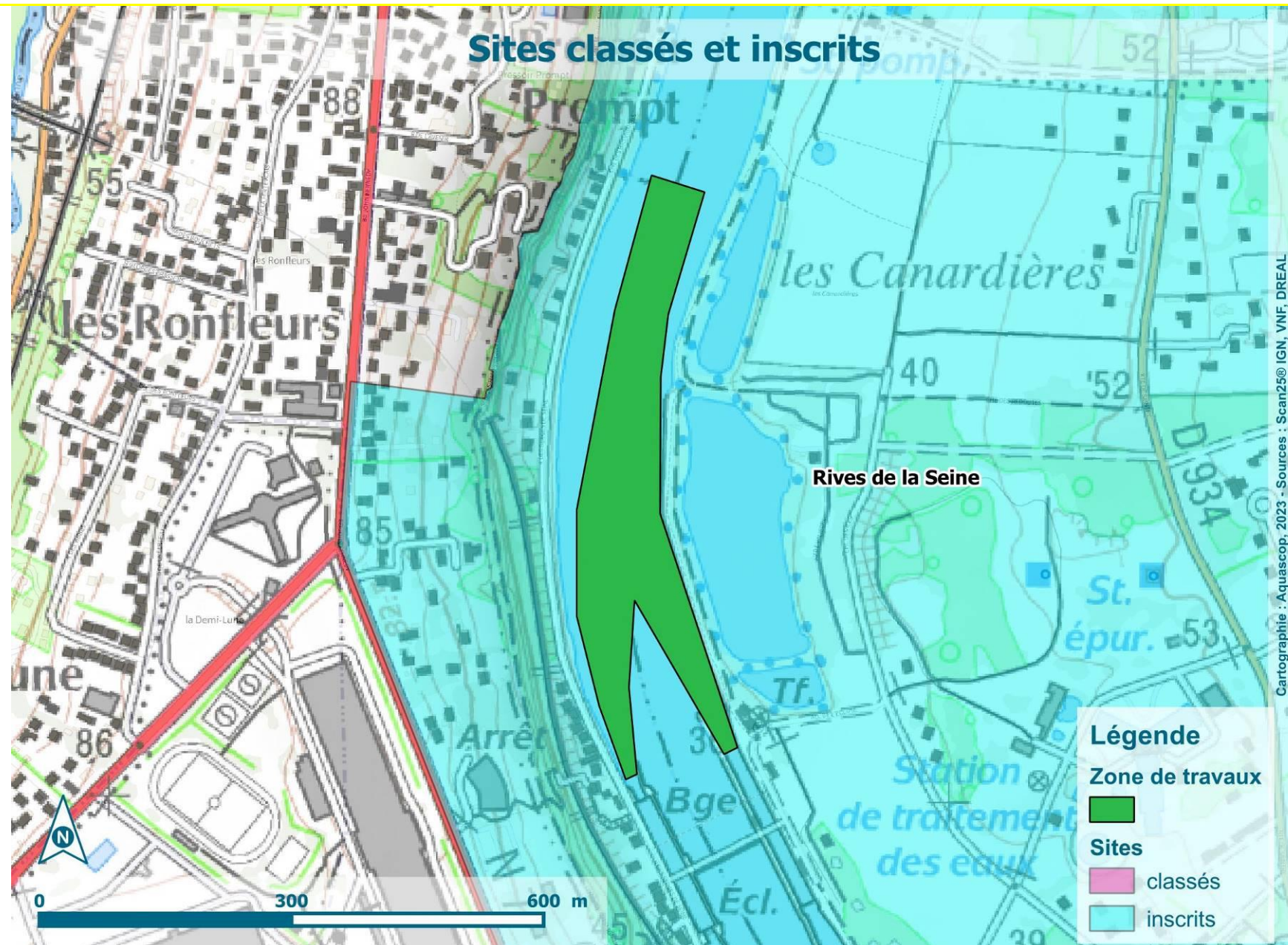
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux liés au patrimoine culturel

Sites inscrits et classés



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

<u>MES</u>	<u>Oxygène dissous</u>
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

Valorisation

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Comblement de ballastière
- Compostage
- Épandage agricole
- Régelage

Remobilisation dans le milieu

- Remise en suspension
- Nivellement

Stockage

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

[illegible]

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.